

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARID 14 NOVEMBRE 2017**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le quatorze novembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures dans les salons de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MORAINÉ, Maire.

PRESENTS (26 membres) : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Ginette BERTRAND, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, représentant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES (5 membres) :

Madame Frédérique COLAS, pouvoir à Monsieur Maurice COLAS
Madame Bernadette MONNIER, pouvoir à Monsieur Richard ZEIGER
Monsieur Jimmy PEDRE, pouvoir à Monsieur Bernard MORAINÉ
Madame Monique PAUTRE, pouvoir à Monsieur Jean-Yves MESNY
Monsieur Nicolas DEILLER, pouvoir à Monsieur Thierry LEAU

ABSENTS (2 membres) :

Madame Nelly DEHAIS,
Monsieur Claude DASSIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Laurence MARCHAND.

COMMUNICATIONS

a. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Laurence MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

b. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

D94	Réalisation d'un prêt de 600 000 € auprès de la Banque postale
D95	Réalisation d'un prêt de 486 710 € auprès de la Banque postale
D96	Fixation d'un nouveau tarif pour les spectacles des Vendredis de Debussy
D97	Bail commercial - 1 place du marché 89300 Joigny - Cession
D98	Séminaire des élus
D99	CLEA - Contrat avec Eric Simard
D100	Semaine bleue 2017
D101	Vacances de la Toussaint – octobre 2017
D102	Vacances de la Toussaint – octobre 2017
D103	Convention de mise à disposition ponctuelle de la salle de basket du complexe omnisports rue Pierre Hardy
D104	Reportage photo de la semaine bleue 2017
D105	Billetterie des vendredis de Debussy
D106	Remise des prix du concours communal de fleurissement 2017
D107	Modification de l'objet de la régie de recettes installée à l'espace jeunes
D108	Halloween
D109	Projet arts plastiques-musique "Bigophone" - Serge Dutrieux
D110	Projet arts plastiques-musique "Bigophone" - Fanny Mandonnet
D111	Spectacles et concerts pour les "Vendredis de Debussy"
D112	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour M. Tonnelier

c. Point des travaux

Aménagement de la bibliothèque de La Madeleine

Les travaux sont terminés et ont été réceptionnés.

Conseil Municipal du 14 novembre 2017

Aménagement de la maison des internes

Sont en cours : les travaux de doublage, plafonds, électricité, carrelage et chauffage.
L'achèvement est prévu pour la fin d'année.

Extension du réseau d'assainissement chemin du Ponton

Les travaux sont terminés sauf les réfections qui doivent être réalisées en fin de semaine.

Programme de travaux voirie 2017

Les travaux concernant la réfection de trottoirs rue Robert Petit, un aménagement quai du Port au Bois, des travaux d'aménagement divers quai du 1^{er} Dragons et quai Henri Ragobert, la réfection de l'accès du hameau de retraite viennent d'être achevés.

Ont également été réalisés : des travaux d'enfouissement de réseaux avenue Pierre Curie dans le cadre de l'aménagement du parking du lycée réalisé par la CCJ.

Par ailleurs des travaux de réparation de la place du marché sont en cours.

Programme de travaux dans les écoles 2017

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Réfection peinture des façades de l'école maternelle Kergomard et aménagement d'une aire de jeux
- Réfection cour groupe scolaire Albert Garnier côté primaire
- Réfection de peintures groupe scolaire du Clos Muscadet (préau et couloir)
- Remplacement portes et fenêtres groupe scolaire Albert Garnier et maternelle Kergomard.

Restent des travaux de serrurerie (portails, clôture) dans diverses écoles : en cours de fabrication.

Programme éclairage public 2017

Environ 200 foyers viennent d'être remplacés par des lanternes équipées en leds

Réfection drainage terrain d'honneur stade municipal

Les travaux sont en cours, le terrain sera de nouveau opérationnel en janvier.

d. Subventions accordées à la ville de Joigny

- o ENEDIS : 16 151 € pour les travaux d'enfouissement avenue Pierre Curie
- o Conseil départemental : 500 € pour la constitution d'un fonds en art dramatique
- o Conseil régional : 18 400 € pour la seconde tranche des travaux d'aménagement de la maison des internes
- o CGET – DDCSPP : 5 000 € pour le poste de coordinatrice politique de la ville

e. Remerciements suite à l'attribution d'une subvention municipale

- ✘ Le Hameau s'éveille

f. Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'autorisation de la DRAC quant aux travaux de restauration des couvertures et charpentes des bas-côtés de l'église Saint-Thibault.

g. Point sur les dossiers communautaires

h. Madame Chevallier fait une rétrospective sur son récent voyage à Kilibo au Bénin, jumelée avec Joigny.

ORDRE DU JOUR

FIN-97-2017. Budget principal – décision modificative n°3

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits, la présente décision modificative au budget principal est proposée pour l'exercice 2017,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 6 novembre 2017,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Montants
Chap 66	Charges financières	-4 000,00
Art 66111	Intérêts de la dette	-4 000,00
Chap 012	Charges de personnel	48 000,00
Art 64111	Rémunérations	48 000,00
Chap 65	Charges diverses de gestion courante	0,00
Art 6574	Subventions aux associations dans le cadre des appels à projets de la politique de la ville (BP 15 000 €)	-5 000,00
Art 6531	Indemnités aux élus	5 000,00
Chap 011	Charges à caractère général	95 000,00
Art 6288	Actions pour les séniors subventionnées par le conseil départemental	24 000,00
Art 6228	Complément pour appels à projets dans le cadre de la politique de la ville (hors subventions aux associations)	5 000,00
Art 62878	Rembt à la CCJ des frais d'instructions des autorisations de droits du sol (ADS) pour les années 2015 et 2016	27 000,00
Art 6188	Divers pour équilibre de la section	39 000,00
Total		139 000,00

Recettes		Montants
Chap 70	Produits des services	-8 000,00
Art 70841	Remboursement de frais de personnel par le budget annexe assainissement	-8 000,00
Chap 013	Atténuations de charges	48 000,00
Art 6479	Remboursement de la part salariale des chèques déjeuners	48 000,00
Chap 75	Produits de gestion courante	75 000,00
Art 7551	Reversement excédent par budget annexe forêt (complément)	75 000,00
Chap 74	Subventions et participations	24 000,00
Art 7473	Subvention du département pour les actions à destination des seniors	24 000,00
Total		139 000,00

Section d'investissement

Dépenses		Montants
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00
Art 1641	Remboursement de capital d'emprunts	4 000,00
Total		4 000,00

Recettes		Propositions
Chap 024	Produits de cessions	102 624,00
Art 024	Vente de l'immeuble sis 1-3 rue Gabriel Cortel	102 624,00
Chap 16	Emprunts et dettes	-98 624,00
Art 1641	Emprunts	-98 624,00
Total		4 000,00

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,
CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID,
 Conseil Municipal du 14 novembre 2017

Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD soit 24 voix,
CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°3 du budget principal de la ville de Joigny pour l'exercice 2017.

FIN-98-2017. Budget annexe de l'eau – décision modificative n°2

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits, la présente décision modificative au budget annexe de l'eau est proposée pour l'exercice 2017,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 6 novembre 2017,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Montants
Chap 011	Charges à caractère général	4 000,00
Art 6371	Complément redevance de prélèvement sur la ressource en eau versée à l'agence de l'eau	13 000,00
Art 617	Frais d'études	-9 000,00
Chap 014	Attnéuation de produits	-13 000,00
Art 701249	Diminution de la redevance pollution à verser à l'agence de l'eau	-13 000,00
Chap 65	Charges divers de gestion courante	35 000,00
Art 6541	Créances irrécouvrables	35 000,00
Chap 67	Charges exceptionnelles	2 000,00
Art 673	Rembt de trop perçus sur facturation d'eau	2 000,00
Total		28 000,00

Recettes		Montants
Chap 75	Produits divers de gestion courante	28 000,00
Art 758	Remboursement par le budget assainissement de la part des créances irrécouvrables lui incombant	28 000,00
Total		28 000,00

**Section d'investissement
NEANT**

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°2 du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017.

FIN-99-2017. Budget annexe de l'assainissement – décision modificative n°3

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits, la présente décision modificative au budget annexe de l'assainissement est proposée pour l'exercice 2017,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 6 novembre 2017,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Montants
Chap 66	Charges financières	-10 000,00
Art 66111	Intérêts de la dette	-10 000,00
Chap 65	Charges diverses de gestion courante	28 000,00
Art 658	Remboursement au budget de l'eau d'une partie des créances irrécouvrables	28 000,00
Chap 012	Charges de personnel	-8 000,00
Art 6218	Remboursement frais de personnel au budget principal	-8 000,00
Total		10 000,00

Recettes		Montants
Chap 74	Subventions	10 000,00
Art 741	Prime d'épuration	10 000,00
Total		10 000,00

Section d'investissement

Dépenses		Montants
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	136 040,00
Art 1678	Remboursement d'une avance à l'agence de l'eau pour la construction de la station d'épuration	131 040,00
Art 1641	Remboursement de capital d'emprunts	5 000,00
Chap 23	Travaux en cours	-136 040,00
Art 2315	Travaux de restructuration du réseau	-136 040,00
Total		0,00

Recettes		Montants
Total		0,00

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,
CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°3 du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017.

FIN-100-2017. Budget annexe du camping – décision modificative n°3

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits, la présente décision modificative au budget annexe du camping est proposée pour l'exercice 2017,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 6 novembre 2017,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Montants
Chap 012	Charges de personnel	70,00
Art 6336	Cotisation centre de gestion	70,00
Chap 014	Atténuation de produits	250,00
Art 7398	Complément reversement taxe de séjour à l'EPIC office de tourisme du Jovinien	250,00
Chap 011	Charges à caractère général	3 930,00
Art 6188	Autres frais divers (pour équilibre)	3 930,00
Total		4 250,00

Recettes		Montants
Chap 73	Impôts et taxes	250,00
Art 7362	Complément taxe de séjour	250,00
Chap 70	Produits des services et du domaine	4 000,00
Art 70328	Complément droits d'entrée versés par les campeurs	4 000,00
Total		4 250,00

**Section d'investissement
NEANT**

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,
CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°3 du budget annexe du camping pour l'exercice 2017.

FIN-101-2017. Budget annexe du conservatoire – décision modificative n°2

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits, la présente décision modificative au budget annexe du conservatoire est proposée pour l'exercice 2017,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 6 novembre 2017,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Montants
Chap 011	Charges à caractère général	-20 000,00
Art 6288	Convention avec Yonne Art Vivants	-20 000,00
Chap 012	Charges de personnel	20 000,00
Art 64131	Vacations de musiciens	20 000,00
Total		0,00

Recettes		Montants
Total		0,00

**Section d'investissement
NEANT**

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,
CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°2 du budget annexe du conservatoire pour l'exercice 2017.

FIN-102-2017. Budget annexe de la forêt – décision modificative n°2

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits, la présente décision modificative au budget annexe de la forêt est proposée pour l'exercice 2017,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 6 novembre 2017,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Montants
Chap 011	Charges à caractère général	5 000,00
Art 6188	Frais divers	5 000,00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	75 000,00
Art 6522	Complément reversement excédent au budget principal	75 000,00
Total		80 000,00

Recettes		Montants
Chap 70	Produits des services et du domaine	80 000,00
Art 7022	Complément ventes de bois	80 000,00
Total		80 000,00

Section d'investissement NEANT

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,
CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°2 du budget annexe de la forêt pour l'exercice 2017.

FIN-103-2017. Subvention à une association

VU la délibération du 25 janvier 2017, par laquelle le conseil municipal a attribué des subventions aux associations,
VU l'expédition «Un sommet pour une rampe» organisée par l'association Alopias, consistant à gravir le Kilimandjaro en joëlette, avec la participation de Yann Jondot, maire de Langoëlan et sportif de haut niveau paraplégique, accompagné de l'explorateur aventurier icaunais Arnaud Chassery, également président fondateur de cette association,
VU l'objectif de cette aventure visant à sensibiliser à l'accessibilité des sites publics aux personnes en situation de handicap,
CONSIDERANT qu'il convient d'aider cette association dans sa démarche,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ATTRIBUE une subvention de 500 € à l'association «ALOPIAS»,
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017,
AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

ADM-104-2017. Communauté de communes du Joviniens – Approbation des nouveaux statuts

VU la délibération du 20 juin 2017 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Joviniens (CCJ) a approuvé une nouvelle rédaction de ses statuts,
CONSIDERANT que la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sera transférée aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018, et notamment les champs d'intervention obligatoires suivants (article L.211-7 du code de l'environnement) :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

VU la configuration du territoire,
VU la décision du conseil communautaire de prendre également la compétence suivante :

- la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (hors ruissellement des eaux pluviales en milieu urbain),

VU les statuts modifiés de la CCJ (joint en annexe),
VU l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les statuts modifiés de la CCJ tels que joints en annexe.

URB-105-2017. Acquisition de l'immeuble sis 52 rue Gabriel Cortel

VU l'arrêté de péril imminent du 25 août 2016 relatif à l'immeuble sis 52 rue Gabriel Cortel, propriété de Madame Henriette ROEHN épouse ZUGMEYER,

CONSIDERANT que des travaux de confortation de cet immeuble ont été nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des bâtiments mitoyens,

CONSIDERANT que ces travaux ont été réalisés par la ville et que Madame ZUGMEYER les rembourse au fur et à mesure de l'émission des titres de recettes,

CONSIDERANT que Madame ZUGMEYER ne souhaite plus s'occuper de cet immeuble,

VU la proposition de Madame ZUGMEYER, d'acquisition, par la ville de Joigny, de l'immeuble dont elle est propriétaire,

VU le courrier de Madame ZUGMEYER du 25 avril 2017, par lequel elle souhaite céder son bien à la ville de Joigny pour 1 € symbolique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 30 voix,

ABSTENTION : Madame Corinne BALLANTIER, soit 1 voix,

DECIDE d'acquérir l'immeuble sis 52 rue Gabriel Cortel à Joigny, cadastré section AH n°307, au prix proposé par Madame Henriette ROEHN épouse ZUGMEYER, soit 1 €,

PRECISE que l'acquisition sera engagée après remboursement de la totalité des sommes dues par Madame ZUGMEYER,

CHARGE Maître Merlet, notaire à Seignelay, de dresser l'acte à intervenir,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de l'opération,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2017,

PRECISE que, à terme, la remise en état de l'immeuble se fera dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

ADM-106-2017. Rapport d'activité de la SIMAD pour l'année 2016

VU l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit notamment que le conseil municipal se prononce au moins une fois par an sur le rapport présenté par le conseil d'administration d'une société d'économie mixte locale,

CONSIDERANT que les membres du conseil municipal ont eu communication du rapport du conseil d'administration de la SIMAD pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, clos le 31 décembre 2016,

CONSIDERANT que ce document est tenu à disposition du public en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport du conseil d'administration de la SIMAD pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

ENV-107-2017. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement – exercice 2016

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement présenté au conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les membres du conseil municipal ont eu communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement pour l'année 2016,

PRECISE qu'il sera mis à la disposition du public à la mairie dans les 15 jours qui suivent son adoption par le conseil municipal et que le public sera avisé par le maire ou son représentant de cette mise à disposition par voie d'affichage en mairie pendant au moins un mois, conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du code général des collectivités territoriales,

PRECISE qu'il sera également mis en ligne sur le site Internet de la ville de Joigny.

ADM-108-2017. Fédération des eaux Puisaye-Forterre – Modification des statuts et nouvelles adhésions

VU le courrier du 28 septembre 2017 par lequel la Fédération des eaux Puisaye-Forterre a informé la ville de Joigny avoir :

- rédigé de nouveaux statuts (jointes en annexe)

- reçu une demande de transfert de compétence en eau potable des communes de Champlay, Fleury-la-Vallée, Migé, Moutiers-en-Puisaye et Val de Mercy à la Fédération,

- reçu une demande de transfert de compétence assainissement non collectif des communes de Bois d'Arcy, Arcy-sur-Cure et Merry-sur-Yonne à la Fédération,

VU les articles 4 et 5.1 des nouveaux statuts de la Fédération prévoyant notamment un transfert de la compétence eau potable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE NE PAS APPROUVER les nouveaux statuts de la Fédération des eaux Puisaye Forterre (*jointes en annexe*),

APPROUVE les demandes d'adhésion des communes mentionnées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h30.